

Conditions d'engagement

- Être Belge ou ressortissant ou non de l'UE. Pour les ressortissants hors UE, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'AGW du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction et posséder des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé de 18 ans au moins ;
- Être détenteur au minimum d'un permis de conduire catégorie B, (avoir le permis BE ou C est un atout) ;
- **Pour le niveau D2** : Être en possession au minimum d'un diplôme de niveau CTSI ou à l'issue de la 4^{ème} année de l'enseignement secondaire (2^{ème} degré – CESDD) ou posséder un titre de compétence de base délivré par le Consortium de validation des compétences correspondant au niveau de diplôme du 2^{ème} degré ou posséder un titre de formation certifié délivré par un organisme agréé par le Gouvernement Wallon. En cas de diplôme étranger, fournir l'équivalence délivrée par la Communauté Française ;
- **Pour le niveau D4** : Être en possession au minimum d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou être en possession d'un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétences et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou un diplôme de Chef d'entreprise homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME). En cas de diplôme étranger, fournir l'équivalence délivrée par la Communauté Française.
- Justifier d'une expérience utile de 2 ans au minimum.
- Être en possession d'un diplôme ou d'une formation en maçonnerie sera considéré comme un atout.

Toutes les conditions précitées devront être remplies à la date de clôture des candidatures.

Profil de fonction

L'ouvrier qualifié voirie (h/f/x) produit des résultats visibles en réalisant des travaux liés à l'aménagement de la voirie tels que des terrassements, des fondations, l'installation des réseaux d'égouttage, le pavage d'accotements et les réparation du revêtement routier... Il/elle assure la logistique des chantiers en se déplaçant sur la voirie. Il/elle contrôle

l'état général de la voirie. Il/elle interagit avec les membres de son équipe et informe la hiérarchie des problématiques liées à l'état de la voirie.

Le descriptif de fonction détaillé est disponible sur le site www.messancy.be/economie/emploi/offres-emploi.

Nous offrons

- 40 heures par semaine avec récupération.
- Un pécule de vacances et une allocation de fin d'année.
- Des chèques repas (valeur unitaire de 8€) et des éco-chèques
- Une pension complémentaire (2^{ème} pilier de pension).
- D'autres avantages extra-légaux (jour de fête locale, réductions sur des séjours de vacances, benefits@work, ...).

Modalités de dépôt des candidatures

Les candidatures accompagnées des documents requis devront être adressées au Collège Communal, sous pli recommandé à la poste, ou déposées personnellement au Service RH contre accusé de réception, ou transmises par e-mail au Service RH à l'adresse candidatures@messancy.be (un accusé de réception sera envoyé) pour le **05/05/2024** à 23h59 au plus tard.

Les documents à annexer à la candidature sont les suivants :

- curriculum vitae détaillé & lettre de motivation ;
- copie du diplôme requis ou de l'équivalence ;
- une copie du permis de conduire ;
- extrait de casier judiciaire modèle 595 daté de moins de 3 mois ;
- une attestation justifiant de l'expérience, le cas échéant ;
- copie du permis de séjour ou de travail, le cas échéant ;
- tout document éventuel justifiant des aides à l'emploi.

Les dossiers incomplets à la date de clôture du dépôt des candidatures seront écartés d'office.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service RH du lundi au vendredi (063/24.54.26) entre 8h30 et 12h00 ou entre 13h30 et 16h00

DESCRIPTIF DE FONCTION : Ouvrier qualifié voirie

NOM :	FONCTION : Ouvrier qualifié voirie
PRÉNOM :	SERVICE : Travaux
LIEN HIÉRARCHIQUE : Agent technique Bâtiments/Voirie	GRADE : D2 ou D4 selon diplôme
	GROUPE DE FONCTIONS : Opérateur

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Se conformer en tout temps aux normes de sécurité conformément à la Loi sur le bien-être au travail. Respecter les statuts et règlements en vigueur au sein de l'administration communale de Messancy.

COMPÉTENCES ORGANISATIONNELLES

- **La collaboration et la civilité**
L'agent est capable de communiquer et de collaborer dans le respect avec les citoyens, ses collègues et sa hiérarchie afin de maintenir un environnement de travail agréable.
- **La déontologie**
L'agent fait preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de loyauté dans l'exercice de sa fonction. Il agit dans le respect des normes de bonnes pratiques professionnelles et veille à la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.
- **La qualité de service**
En tant que représentant d'une administration locale, l'agent veille à fournir la meilleure qualité de service possible aux citoyens.

COMPÉTENCES LIÉES À LA FONCTION

MISSION :

L'ouvrier qualifié voirie (h/f/x) produit des résultats visibles en réalisant des travaux liés à l'aménagement de la voirie tels que des terrassements, des fondations, l'installation des réseaux d'égouttage, le pavage d'accotements et les réparations du revêtement routier... Il/elle assure la logistique des chantiers en se déplaçant sur la voirie. Il/elle contrôle l'état général de la voirie. Il/elle interagit avec les membres de son équipe et informe la hiérarchie des problématiques liées à l'état de la voirie.

Activités prioritaires demandées par la fonction (liste non exhaustive) :

- **Contrôler** la verticalité, l'horizontalité et la planéité des ouvrages.
- **Contrôler** l'état du terrain avant de poser des revêtements de sol (dallage, pavé béton, hydrocarboné,...), des éléments linéaires,...
- **Mesurer** les longueurs, les largeurs, les hauteurs pour la confection des ouvrages et la réalisation des coffrages.
- **Mettre de niveau** et d'équerre les ouvrages.
- **S'assurer de** respecter les pentes et les niveaux d'écoulement.
- **Sécuriser** le chantier et installer la signalisation.
- **Signaler** à l'Agent technique s'il y a un problème particulier que vous ne pouvez résoudre par vous-même.
- **Signaler** les besoins en produits ou en nouveau matériel.
- **Veiller** à appliquer les mesures d'hygiène (mains, corps, vêtements de travail).
- **Faire un croquis** simple de la situation à main levée.
- **Informé** la ligne hiérarchique de tout problème lié à la sécurité ou l'intégrité des équipements de protection collective ou individuelle.
- **Informé** le supérieur hiérarchique de ce qui se déroule sur le terrain.
- **Lire** le plan impétrants obligatoire avant tout terrassement.
- **Lire** un plan et un cahier de charge.
- **Rapporter** les observations de terrain ou difficultés rencontrées au supérieur hiérarchique.
- **Reconnaître** les caractéristiques du sol.

- **Charger** et décharger le matériel, des palettes de marchandises, des machines, de l'équipement et des produits, en respectant les normes de sécurité (sortir les béquilles, stabiliser le véhicule, placer la signalisation, mettre les clignotants,...).
- **Etançonner** murs et tranchées.
- **Installer** et approvisionner son poste de travail.
- **Manipuler** la matériel, les outils et les machines avec dextérité et respect.
- **Soulever** des charges lourdes au quotidien en appliquant les méthodes apprises en formation.
- **Découper** des briques ou blocs sur mesure.
- **Démolir** des ouvrages pour effectuer des rénovations.
- **Effectuer** des travaux de maçonnerie associés au domaine de la voirie.
- **Effectuer** la mise en place d'avaloirs, plaques d'égouts et autres éléments préfabriqués.
- **Effectuer** la rénovation de la voirie.
- **Effectuer** le coffrage avant de couler le béton ou le ciment.
- **Entretenir** le matériel de travail.
- **Exécuter** les travaux de terrassement.
- **Fabriquer** des armatures pour armer le béton.
- **Nettoyer** et ranger son matériel et son poste de travail.
- **Paver** pour l'aménagement de trottoirs, accotements, places,...
- **Réaliser** des travaux d'empierrement et d'asphaltage.
- **Réaliser** la pose de conduites et de câbles divers et de tuyaux de drainage.
- **Réaliser** la pose de divers types de revêtements (pierres naturelles, pavés, dalles de béton, klinkers, briques,...).
- **Réaliser** la pose de signalisation et de mobilier urbain.
- **Réaliser** la pose d'un réseau d'égouts.
- **Répandre** du gravier.
- **Utiliser** correctement les produits d'entretien et respecter les instructions de la ligne hiérarchique concernant la sécurité.
- **Utiliser** les équipements de protection collective et individuelle.
- **Utiliser** les machines, les ustensiles, les appareils, les outils, les produits, les matériaux... dans les règles de l'art.
- **Rester vigilant** aux risques d'éboulements en réalisant les excavations.
- **S'adapter** aux conditions climatiques (chaleurs, vent, verglas, pluie, humidité,...).

Complémentairement à ces activités prioritaires, il/elle pourrait également être amené à (liste non exhaustive) :

- **Calculer** les quantités de béton, d'asphalte, de mortier,...
- **Doser** le mortier et les adjuvants pour l'enduit.
- **Gérer** les demandes d'intervention suivant la procédure établie.
- **Ranger** le matériel et son équipement à sa place.
- **Ranger** les produits afin qu'ils ne se renversent pas et en respectant les normes de sécurité.
- **Aider** les différents services si nécessaire.
- **Collaborer** avec les membres de l'équipe en veillant à leur sécurité.
- **Collaborer** en aidant ou remplaçant occasionnellement les collègues, selon les besoins du Service Travaux.
- **Débriefer** avec les collègues, le supérieur et le Conseiller en prévention au sujet des situations difficiles.
- **Interagir** avec le Service Espaces Verts en fonction des besoins.

COMPÉTENCES LIÉES A LA PERSONNE

Les supports que la personne doit pouvoir utiliser :

Dessin :	<ul style="list-style-type: none"> • traçage
Lecture :	<ul style="list-style-type: none"> • Lire des termes connus dans la fonction; des phrases simples.

Ce que la personne doit utiliser pour travailler efficacement :

















Machines :	<ul style="list-style-type: none"> • Marteau pique
Produits & matériaux :	<ul style="list-style-type: none"> • Gravier

Ce que la personne doit connaître ou apprendre rapidement pour travailler dans ce contexte :

Connaissances du domaine d'application :

- Connaissance des instruments de topographie
- Connaissance des normes de sécurité en vigueur dans son domaine d'activité (chantier par ex.)
- Connaissance en lecture de plans
- Connaissance en matière de réparation de voiries (égouttage; drainage; canalisation; pavage;...)

Profil de fonctionnement dans l'exercice de la fonction :

Accepter qu'il y ait un cadre défini		Accepter qu'il n'y ait pas de cadre défini
Apprécier la stabilité		Apprécier le changement
Apprécier les activités constantes		Apprécier les pics d'activités
Apprécier le travail répétitif		Apprécier le travail non répétitif
Compter sur la présence de son manager pour se motiver		Se motiver seul sur le terrain
Deadline longs		Deadlines courts
Effectuer une activité après l'autre		Effectuer des activités différentes en même temps
Exercer les mêmes activités que ses collègues		Exercer des activités complémentaires à celles de ses collègues
Flexibilité horaire		Horaire fixe
Observer les consignes		Générer soi-même les consignes
Orienté qualité de travail		Orienté quantité de travail
Préparer son travail		Improviser face aux imprévus
Toujours s'adresser au même public		S'adresser à des publics différents
Toujours travailler au même endroit		Se déplacer fréquemment
Travailler à l'intérieur		Travailler à l'extérieur
Travailler en équipe		Travailler seul